



Virer de la crèche sans motif...

Par **MarieBrmd**, le **03/12/2022** à **16:20**

Bonjour, notre crèche ne souhaite pas renouveler notre contrat car nous ne faisons pas partie de la communauté de communes dans laquelle elle se trouve (et ils s'en sont rendus compte seulement maintenant). Alors que le règlement de fonctionnement autorise la crèche à accepter des familles ne faisant pas partie du territoire de l'agglomération... Ont-ils le droit de ne pas nous renouveler pour ce motif ? Ont-ils le droit de le faire sans préavis officiel ? Ils nous ont seulement annoncé ça mercredi dernier oralement...